



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau, Québec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Ship Refits and Conversions / Radoubss et  
modifications de navires and / et

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

6C2, Place du Portage

Gatineau, Québec K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> NGCC Griffon - PVN	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> F7049-200157/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 036
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> F7049-200157	<b>Date</b> 2023-10-30
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$MD-029-29039	
<b>File No. - N° de dossier</b> 029md.F7049-200157	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> Eastern Standard Time EST <b>on - le 2023-11-29</b> Heure Normale de l'Est HNE	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Jeddi, Loubna	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 029md
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (873) 455-3835 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

### **Demande de soumissions – Modification n° 036**

La présente modification vise les points suivants :

1. Pour ajouter la section 6.20 à l'ITT - Pilote de gestion du rendement des fournisseurs.
2. Pour ajouter la section 7.49 à l'ITT - Pilote de gestion du rendement des fournisseurs (GRF).
3. Pour ajouter l'Annexe « T » – Gestion du rendement des fournisseurs – Carte de pointage maritime (navires en carénage).

- 
1. Pour ajouter la section 6.20 à l'ITT - Pilote de gestion du rendement des fournisseurs.

Insérer la section 6.20 à l'ITT.

#### **6.20 Pilote de gestion du rendement des fournisseurs**

Le pilote de gestion du rendement des fournisseurs sera lancé avec ce contrat. Voir les détails à la **section 7.49**.

2. Pour mettre à jour la section 7.49 de l'ITT - Pilote de gestion du rendement des fournisseurs (GRF).

Insérer la section 7.49 à l'ITT.

#### **7.49 Pilote de gestion du rendement des fournisseurs (GRF)**

En plus de poursuivre son approche actuelle de la gestion du rendement dans le cadre de contrat de radoub VLE qui en résulte, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) pilote une approche normalisée de la GRF. L'entrepreneur sera évalué par le Canada sur des aspects spécifiques de sa performance, comme spécifié ci-dessous. Les éléments clés de ceci incluent l'évaluations systématiques de la performance de l'entrepreneur par rapport à des critères prédéterminés, communication des résultats de l'évaluation aux entrepreneurs et un mécanisme d'examen. Les entrepreneurs peuvent être tenus de collecter, compiler et présenter des informations sur le rendement pour appuyer ces évaluations. Les notes d'évaluations finales avec les raisons pour leur attribution sera discuté avec l'entrepreneur. La portée du projet pilote comprend les VLE et d'autres contrats de remise en état.

Le Canada évaluera le rendement de l'entrepreneur pendant et après l'exécution du contrat. La fiche de rendement utilisé pour ces évaluations comprendra un ensemble d'indicateurs regroupés par les 4 catégories suivants :

- a) Qualité
- b) Coût
- c) Calendrier
- d) Gestion

Pour évaluer les critères ci-dessus, un échelle de points sera utilisée, comme suit :

1. Amélioration importante requise
2. Amélioration modérée requise

3. Atteint
4. Surpassé
5. Exceptionnel

La fiche de rendement qui sera utilisée pour évaluer le rendement du fournisseur dans le cadre du processus d'évaluation du rendement se trouve à l'annexe « T » du présent document.

**Utilisation des résultats de l'évaluation du rendement.** L'essai pilote de la GRF débutera au moment de l'attribution du contrat. Les résultats seront recueillis en cours de contrat afin d'éclairer l'élaboration de la Politique sur la GRF et seront utilisés uniquement à des fins d'essai et de vérification.

À la fin du contrat d'essai pilote, les résultats obtenus sur le rendement des fournisseurs ne seront pas retenus à des fins d'évaluation des soumissions futures.

Veillez consulter le lien suivant pour plus d'informations sur la politique GRF : <https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/grf-vpm/pgrf-vpmp-fra.html>.

**Veillez-vous référer à l'annexe « T » pour plus d'informations.**

- 3. Pour ajouter l'Annexe « T » – Gestion du Rendement des Fournisseurs (GRF) – Carte de pointage marine (radoub navires).**

## **ANNEXE « T »**

### **Gestion du Rendement des Fournisseurs (GRF) – Carte de pointage marine (radoub navires)**

#### **Lignes directrices d'application**

1. Il est important d'assurer une compréhension commune du mode d'application de la GRF dans le contexte du contrat. Certains indicateurs de rendement clés (IRC) comprennent des termes qualitatifs tels que « mineur/majeur », « minimal/important », « fréquent/rare », etc. Ces critères sont conçus pour offrir à l'évaluateur de la flexibilité pour les appliquer dans un contexte correspondant aux particularités du contrat. Le cas échéant, les IRC peuvent être reliés à des mesures quantitatives propres au contrat. Au début du contrat, le responsable technique, l'autorité contractante et l'entrepreneur doivent examiner tous les critères d'évaluation ainsi que la fréquence et le calendrier des évaluations du rendement intermédiaires et finales.
2. Au moins une évaluation intermédiaire doit être effectuée à mi-parcours du contrat, et une fréquence de tous les (2) deux mois est généralement recommandée pour tous les contrats. Des évaluations intermédiaires plus fréquentes peuvent être indiquées et sont à la discrétion de l'autorité contractante et/ou le responsable technique en fonction de la nature du contrat.
3. Les évaluations intermédiaires et finales doivent être effectuées par le responsable technique du contrat et l'autorité contractante ou leurs représentants. Les évaluateurs peuvent souhaiter consulter d'autres intervenants gouvernementaux qui participent au contrat pour éclairer les évaluations. L'autorité contractante de SPAC est responsable d'examiner les fiches de rendement remplies par l'évaluateur désigné avant de procéder à l'étape finale.
4. L'évaluateur est tenu de conserver des rapports détaillés sur le rendement positif et négatif de l'entrepreneur ainsi que sur les circonstances atténuantes et d'autres considérations qui doivent être prises en compte au cours des évaluations. Ces rapports permettront à l'entrepreneur de résoudre les problèmes de rendement et d'étayer les notes de rendement fournisseur finales.
5. Les fournisseurs sont également invités à remplir le formulaire de rétroaction sur la GRF afin d'offrir des commentaires constructifs sur le cadre, les processus d'évaluation et la fiche de rendement de la GRF ainsi que des propositions pour améliorer les pratiques de gestion des contrats.

## **Qualité (conformité technique)**

### **Pondération : 30%**

Certains types de produits livrables complexes peuvent comporter des spécifications techniques et des exigences de rendement détaillées, y compris le respect de normes et de certifications établies. Les lacunes et les écarts relevés par rapport aux exigences doivent être corrigés avant l'acceptation finale des produits livrables. Les lacunes découlent d'erreurs touchant la qualité de l'exécution, au contraire des écarts qui sont des changements intentionnels. Dans les deux cas, un manquement aux exigences peut en résulter, qui peut être acceptable ou inacceptable.

L'indicateur pour cette évaluation est :

1. Respect de toutes les exigences techniques et normes applicables conformément au contrat.

Note	Guide de notation
<input type="checkbox"/> 5 Exceptionnel	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les produits livrables, y compris les documents étaient conformes aux exigences techniques du contrat ainsi qu'aux normes et certifications applicables.</li><li>• Aucune lacune, aucun écart n'a été observé.</li><li>• Aucun écart signalé pendant la période de garantie.</li></ul>
<input type="checkbox"/> 4 Surpassé	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les produits livrables, y compris les documents étaient conformes aux exigences techniques du contrat ainsi qu'aux normes et certifications applicables.</li><li>• Quelques écarts mineurs ont été observés, mais aucune mesure corrective n'était nécessaire.</li><li>• Aucun écart signalé pendant la période de garantie.</li></ul>
<input type="checkbox"/> 3 Atteint	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les produits livrables, y compris les documents étaient conformes aux exigences techniques du contrat ainsi qu'aux normes et certifications applicables.</li><li>• Quelques lacunes ont été observées, mais elles ont été jugées acceptables et ont été corrigées de manière proactive.</li><li>• 2 ou moins de 2 écarts mineurs signalés pendant la période de garantie qui n'ont eu aucune incidence sur les opérations du navire.</li></ul>
<input type="checkbox"/> 2 Amélioration modérée requise	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les produits livrables, y compris les documents n'étaient pas conformes aux exigences techniques du contrat ainsi qu'aux normes et certifications applicables.</li><li>• Des écarts ou des lacunes important(e)s ont été observé(e)s, et les mesures correctives appropriées ont été prises.</li><li>• Entre 2 et 5 écarts mineurs signalés pendant la période de garantie qui n'a eu peu ou pas d'incidence sur les opérations du navire.</li></ul>
<input type="checkbox"/> 1 Amélioration importante requise	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les produits livrables, y compris les documents n'étaient pas conformes aux exigences techniques du contrat ainsi qu'aux normes et certifications applicables.</li><li>• Des écarts ou des lacunes importantes ont été observés, et les mesures correctives appropriées n'ont pas été prises.</li><li>• Plus de 5 écarts mineurs signalés pendant la période de garantie qui n'ont eu aucune incidence sur les opérations du navire, ou des écarts majeures notés (1 et plus) qui ont eu une incidence sur les opérations du navire ou le navire a dû être mis hors service.</li></ul>

## **Gestion (communication et coordination)**

### **Pondération : 20% pour radoub**

Évalue l'efficacité de l'entrepreneur pour gérer et coordonner les activités nécessaires à l'exécution du contrat, sans intervention excessive ni recours aux représentants du gouvernement.

Les indicateurs pour cette évaluation sont (le cas échéant) :

**1. Communication :** L'entrepreneur fait preuve d'uniformité et est proactif dans ses communications et il communique de l'information claire et complète ainsi que des comptes rendus des progrès (tel que défini dans le contrat) en temps utile.

**2. Gestion des problèmes :** L'entrepreneur est proactif et efficace pour répondre aux problèmes et les résoudre (par exemple, retards d'expédition, défauts de qualité). Les autorités contractantes et les autorités du projet sont informées des risques et des problèmes et reçoivent des plans de mesures correctives en temps opportun afin d'avoir un effet minimal sur le coût et le calendrier. Tous les problèmes sont résolus ou contenus efficacement par l'entrepreneur.

**3. Gestion des livraisons :** L'entrepreneur entretient et livre le navire à la satisfaction de toutes les parties prenantes.

**4. Gestion des relations :** L'entrepreneur entretient et coordonne des relations professionnelles efficaces avec tous les intervenants du contrat.

**5. Souplesse :** L'entrepreneur fait preuve d'agilité, d'ouverture, de collaboration et de coopération dans la coordination des activités et dans la réponse rapide aux demandes de renseignements et aux changements demandés aux produits livrables.

**6. Fiabilité :** L'entrepreneur gère les travaux du contrat de manière indépendante, notamment en assurant le suivi des mesures, des décisions et des engagements convenus, sans qu'il soit nécessaire de donner des conseils, de surveiller ou d'intervenir de manière excessive.

**7. Amélioration continue :** L'entrepreneur fait preuve d'un désir d'améliorer les résultats du contrat en reconnaissant les points à améliorer sur le plan du rendement, en prenant des mesures correctives et en fournissant une rétroaction utile pour améliorer les processus (le cas échéant).

Le rendement de l'entrepreneur est évalué pour chaque indicateur en fonction des critères ci-dessous.

**Réussi + :** L'entrepreneur a atteint ou dépassé les attentes en matière de rendement de manière constante sans qu'aucun besoin d'amélioration n'ait été noté.

**Réussi - :** L'entrepreneur n'a pas toujours respecté les attentes relatives au rendement. Quelques erreurs ou lacunes mineures pour lesquelles des améliorations pourraient être apportées ont été relevées.

**Rendement nettement inférieur** : L'entrepreneur n'a pas respecté de façon constante les attentes minimales relatives au rendement. Des lacunes répétées ont été observées, lesquelles ont entraîné des répercussions considérables pour les livrables du contrat, exigeant le déploiement d'efforts importants pour les corriger.

Indicateur	Note	Justification
Communication	<input type="checkbox"/> Réussi + <input type="checkbox"/> Réussi - <input type="checkbox"/> Rendement nettement inférieur <input type="checkbox"/> Sans objet	
Gestion des problèmes	<input type="checkbox"/> Réussi + <input type="checkbox"/> Réussi - <input type="checkbox"/> Rendement nettement inférieur <input type="checkbox"/> Sans objet	
Gestion des livraisons	<input type="checkbox"/> Réussi + <input type="checkbox"/> Réussi - <input type="checkbox"/> Rendement nettement inférieur <input type="checkbox"/> Sans objet	
Gestion des relations	<input type="checkbox"/> Réussi + <input type="checkbox"/> Réussi - <input type="checkbox"/> Rendement nettement inférieur <input type="checkbox"/> Sans objet	
Souplesse	<input type="checkbox"/> Réussi + <input type="checkbox"/> Réussi - <input type="checkbox"/> Rendement nettement inférieur <input type="checkbox"/> Sans objet	
Fiabilité	<input type="checkbox"/> Réussi + <input type="checkbox"/> Réussi - <input type="checkbox"/> Rendement nettement inférieur <input type="checkbox"/> Sans objet	
Amélioration continue	<input type="checkbox"/> Réussi + <input type="checkbox"/> Réussi - <input type="checkbox"/> Rendement nettement inférieur <input type="checkbox"/> Sans objet	



Le fournisseur est évalué en fonction des notes obtenues pour tous les indicateurs, conformément au tableau ci-dessous :

Note	Guide de notation
<input type="checkbox"/> 5 Exceptionnel	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réussi + par rapport à tous les indicateurs applicables.</li></ul>
<input type="checkbox"/> 4 Surpassé	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réussi - par rapport à un indicateur seulement et aucun cas de rendement nettement inférieur.</li></ul>
<input type="checkbox"/> 3 Atteint	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réussi - par rapport à deux indicateurs seulement et aucun cas de rendement nettement inférieur.</li></ul>
<input type="checkbox"/> 2 Amélioration modérée requise	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réussi - par rapport à trois indicateurs et aucun cas de rendement nettement inférieur.</li></ul>
<input type="checkbox"/> 1 Amélioration importante requise	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réussi - par rapport à quatre indicateurs ou plus ou rendement nettement inférieur pour un indicateur ou plus.</li></ul>

## **Coûts (taux horaire fixe)**

### **Pondération : 10% pour les radoubs**

Le contrôle des coûts est un aspect important du rendement lorsque le niveau d'effort associé aux travaux est incertain et qu'une base de paiement à prix ferme ne s'applique pas. La catégorie du rendement Coût évalue les aspects du rendement de l'entrepreneur qui sont essentiel pour assurer l'économie des coûts dans le cadre des contrats.

Les indicateurs pour cette évaluation sont :

1. Exactitude, respect des délais et ventilation détaillée des coûts des factures.
2. Caractère raisonnable des heures facturées par rapport au niveau d'effort attendu pour exécuter les travaux.  
Ce critère est évalué en fonction des travaux réellement effectués.
3. Justification et approbation des travaux supplémentaires.
4. Économies et/ou évitement proactif des coûts par l'entrepreneur.

Note	Guide de notation
<input type="checkbox"/> 5 Exceptionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les factures sont transmises rapidement, en accord avec la base de paiement et les directives relatives à la facturation prévues par le contrat et sans erreurs nécessitant des corrections.</li> <li>Les heures de travail citées pour le travail supplémentaire étaient raisonnables par rapport au degré d'effort attendu nécessaire pour l'exécution des travaux.</li> <li>Notifications et approbations rapides pour les travaux supplémentaires à la satisfaction de l'autorité technique et avait une justification acceptable.</li> <li>Économies substantielles et/ou évitement des coûts grâce à l'identification anticipée des problèmes et/ou des opportunités d'une plus grande efficacité dans l'exécution du travail.</li> </ul>
<input type="checkbox"/> 4 Surpassé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les factures sont transmises rapidement, en accord avec la base de paiement et les directives relatives à la facturation prévues par le contrat et sans erreurs nécessitant des corrections.</li> <li>Les heures de travail citées pour le travail supplémentaire étaient raisonnables par rapport au degré d'effort attendu nécessaire pour l'exécution des travaux.</li> <li>Notifications et approbations rapides pour les travaux supplémentaires à la satisfaction de l'autorité technique et avait une justification acceptable.</li> </ul>
<input type="checkbox"/> 3 Atteint	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les factures étaient généralement transmises rapidement, en accord avec la base de paiement et les directives relatives à la facturation prévues par le contrat, et contenaient moins de 2 erreurs nécessitant des corrections.</li> <li>Le nombre d'heures facturées était raisonnable par rapport au degré d'effort estimé nécessaire pour l'exécution des travaux.</li> <li>Notifications et approbations rapides pour les travaux supplémentaires à la satisfaction de l'autorité technique et avait une justification acceptable.</li> </ul>
<input type="checkbox"/> 2 Amélioration modérée requise	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cas isolés de problèmes liés à la facturation et au contrôle des coûts, tels que :           <ul style="list-style-type: none"> <li>délai déraisonnable entre la date de transmission des factures et le moment où les travaux ont été exécutés, ce qui rendait la vérification difficile;</li> <li>justification insuffisante pour les heures facturées par rapport au degré d'effort attendu nécessaire pour l'exécution des travaux;</li> <li>début de travaux non autorisés.</li> </ul> </li> <li>Le fournisseur a déployé des efforts raisonnables pour régler les problèmes de contrôle des coûts et minimiser les risques que ces problèmes se reproduisent.</li> </ul>
<input type="checkbox"/> 1 Amélioration importante requise	<ul style="list-style-type: none"> <li>Problèmes persistants liés à la facturation et au contrôle des coûts, tels que :           <ul style="list-style-type: none"> <li>délai déraisonnable entre la date de transmission des factures et le moment où les travaux ont été exécutés, ce qui rendait la vérification difficile;</li> </ul> </li> </ul>

- |  |   |
|--|---|
|  | <ul style="list-style-type: none"><li>○ justification insuffisante pour les heures facturées par rapport au degré d'effort attendu nécessaire pour l'exécution des travaux;</li><li>○ début de travaux non autorisés.</li><li>● Le fournisseur n'a pas déployé d'efforts raisonnables pour régler les problèmes de contrôle des coûts ou les mesures correctives étaient inefficaces.</li></ul> |
|--|---|

## **Calendrier (gestion du projet)**

### **Pondération : 40%**

Les exigences des contrats complexes sont habituellement reliées à un calendrier de projet global. Lorsque le calendrier du projet est principalement géré et contrôlé par l'entrepreneur, la catégorie de rendement Calendrier (gestion de projet) évalue l'efficacité de l'entrepreneur pour établir et tenir à jour le calendrier ainsi que sa capacité à atténuer les risques de retard, conformément au contrat.

Dans certaines situations contractuelles, il peut être impossible d'établir un échéancier ferme avant l'attribution du contrat, et le calendrier initial peut devoir être ajusté en fonction d'activités postérieures à l'attribution du contrat.

L'entrepreneur est le seul responsable de l'ensemble du projet mais des retards peuvent survenir qui sont indépendants de la responsabilité et de la volonté de l'entrepreneur. Des dispositions doivent être prévues pour les retards justifiés par des circonstances indépendantes de la responsabilité et de la volonté de l'entrepreneur, à la discrétion de l'évaluateur.

Les indicateurs pour cette évaluation sont :

- 1- La rapidité et l'efficacité de l'établissement du calendrier initial, y compris (le cas échéant) le chemin critique, les ordres de tâches, les jalons, les critères d'acceptation et le calendrier de livraison.
- 2- La rapidité et l'efficacité du suivi des progrès et de la notification lorsque des révisions ou des clarifications du calendrier, y compris des produits livrables, sont nécessaires.
- 3- La rapidité d'exécution et l'efficacité pour ce qui est de résoudre les problèmes et minimiser les retards sous le contrôle de l'entrepreneur.
- 4- Capacité de l'entrepreneur à déterminer des possibilités d'amélioration de l'efficacité tout au long du contrat, même si des retards surviennent dans l'échéancier global en raison de circonstances indépendantes de sa responsabilité et de sa volonté.

Note	Guide de notation
<input type="checkbox"/> 5 Exceptionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Selon le contrat, la communication en temps utile d'un calendrier qui était raisonnable et en accord avec les exigences du contrat.</li> <li>• Suivi des progrès et notification des changements apportés à l'échéancier du projet détaillés et efficaces.</li> <li>• La détection et l'atténuation des problèmes étaient efficaces, et peu ou pas de retards dans le calendrier du projet ont été attribuables à l'entrepreneur.</li> <li>• Améliorations proactives et collaboratives apportées à l'efficacité du projet tout au long du contrat ayant réduit de manière notable le temps de réalisation de l'ensemble du projet (&gt;10 %).</li> </ul>
<input type="checkbox"/> 4 Surpassé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Selon le contrat, la communication en temps utile d'un calendrier qui était raisonnable et en accord avec les exigences du contrat.</li> <li>• Suivi des progrès et notification des changements apportés à l'échéancier du projet détaillés et efficaces.</li> <li>• La détection et l'atténuation des problèmes étaient efficaces, et peu ou pas de retards dans le calendrier du projet ont été attribuables à l'entrepreneur.</li> <li>• Améliorations proactives et collaboratives apportées à l'efficacité du projet tout au long du contrat ayant réduit modérément le temps de réalisation de l'ensemble du projet.</li> </ul>
<input type="checkbox"/> 3 Atteint	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Selon le contrat, la communication en temps utile d'un calendrier qui était raisonnable et en accord avec les exigences du contrat.</li> <li>• Suivi des progrès et notification des changements apportés à l'échéancier du projet détaillés et efficaces.</li> <li>• La détection et l'atténuation des problèmes étaient efficaces, et le nombre de retards de l'échéancier du projet attribuables à l'entrepreneur était minime ou nul.</li> </ul>
<input type="checkbox"/> 2 Amélioration modérée requise	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le calendrier communiqué à l'origine n'était pas raisonnable et a nécessité, de la part du gouvernement du Canada, d'importantes modifications (2 et plus) et mesures administratives pour qu'il devienne acceptable.</li> <li>• Le suivi des progrès et la notification étaient incohérents, et le gouvernement du Canada a dû prendre d'importantes mesures administratives. Aucune raison et notification donnée au client avant de modifier la date d'achèvement prévue.</li> <li>• L'entrepreneur a pris quelques mesures pour atténuer les possibles retards à l'échéancier du projet, lequel était partiellement efficace. Les efforts déployés ont été communiqués au client.</li> </ul>
<input type="checkbox"/> 1 Amélioration importante requise	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le lancement du projet a été retardé en raison de la communication en retard d'un calendrier de projet acceptable.</li> <li>• Le suivi des progrès et la notification étaient minimes ou peu fiables, ce qui a causé des répercussions opérationnelles sur le projet.</li> </ul>

- |  |  |
|--|--|
|  | <ul style="list-style-type: none"><li>• L'entrepreneur n'a pas été prompt à réagir pour régler les problèmes, ce qui a généré des retards importants dans l'échéancier du projet.</li><li>• L'entrepreneur a omis à plusieurs reprises de faire concorder ses efforts avec l'engagement pris envers le client concernant l'atténuation des retards potentiels.</li></ul> |
|--|--|

Solicitation No. - N° de l'invitation  
F7049-200157/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
F7049-200157

Amd. No. - N° de la modif.  
036  
File No. - N° du dossier  
029md F7049-200157

Buyer ID - Id de l'acheteur  
029md  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

**Fin de la modification de la demande de soumissions #036.**